

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 1

Artikel: Hiver 2001 : le Conseil des États pour la libéralisation du cannabis
Autor: Crivelli, Pablo / Zurkinden, Marie-Hélène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil des Etats pour la libéralisation du cannabis

PABLO CRIVELLI

Une fois de plus, les parlementaires ne sont pas parvenus à traiter tous les objets inscrits au programme de la session d'hiver des Chambres fédérales. La répétition de ce problème fait qu'on reparle d'une semi-professionnalisation du parlement.

LE DÉBAT A ÉTÉ RELANCÉ par la nouvelle présidente du Conseil national, Liliane Maury-Pasquier (soc./GE), en rapport avec la convocation d'une session spéciale en avril prochain pour venir à bout de la «montagne» d'affaires en suspens. La Genevoise propose de réformer le système de milice actuel. A son avis, seul un parlement semi-professionnel est en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat. Ceci dit, les parlementaires n'en ont pas moins fait preuve de flexibilité durant cette session d'hiver, siégeant à plusieurs reprises jusque tard dans la soirée afin de venir à bout des affaires les plus importantes.

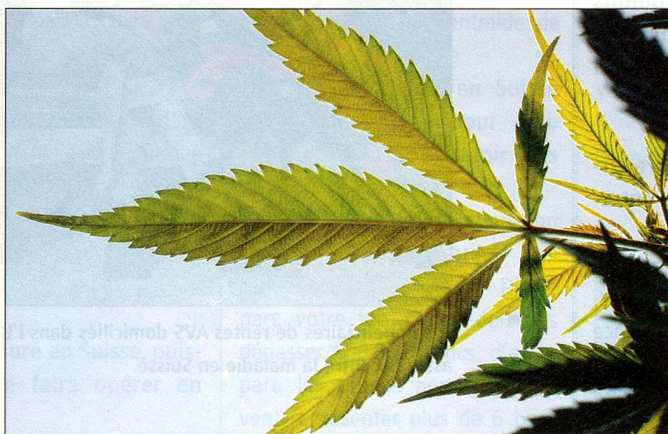
C'est ainsi que les deux chambres ont approuvé le budget de la Confédération pour 2002, qui prévoit un déficit de 294 millions de francs au lieu de l'excédent de recettes prévu à l'origine par le ministre des finances Kaspar Villiger. Ce retour dans les chiffres rouges est imputable aux contributions extraordinaires de 2,1 milliards de francs à la nouvelle compagnie aérienne nationale. Ces dernières avaient été approuvées par le Conseil national et par le Conseil des Etats en session extraordinaire en novembre dernier.

Les deux chambres ont approuvé également un programme en vue de promouvoir l'accès à internet dans 4000 écoles. La Confédération investira 100 millions de francs sur une période de cinq ans dans la forma-

tion du corps enseignant, tandis que cantons et communes contribueront à ce programme à raison de 800 millions de francs.

La consommation de haschisch dépenalisée

Il ne faut plus punir ceux qui fument des «joints»; le Conseil des Etats s'est prononcé



Imagopress

Le Conseil des Etats s'est prononcé pour la dépenalisation de la consommation de cannabis.

en faveur de la libéralisation de la consommation de marijuana. La culture du chanvre et la vente de cannabis n'en restent pas moins interdites. Le débat à la Chambre des cantons a été émotionnel, comme c'est toujours le cas lorsqu'il est question de problèmes liés à la drogue. Tandis que la majorité des représentants des cantons ont mis en évidence l'échec de la politique de répression, une minorité – formée en particulier des députés romands et de représentants de l'UDC – s'est dite préoccupée par la banalisation de la consommation de drogues dites douces. La Suisse, ont averti certains, risque de s'isoler sur la scène internationale. Le Conseil national est maintenant saisi de cette révision de la loi sur les stupéfiants.

Parmi les nombreux objets traités par le Conseil des Etats figurent deux initiatives populaires relatives à l'énergie nucléaire, intitulées respectivement «moratoire-plus» et «pour sortir du nucléaire». Le Conseil des Etats les a toutes deux rejetées sans contre-projet, se déclarant néanmoins d'accord de soumettre au référendum facultatif tout projet éventuel de nouvelle centrale nucléaire.

Davantage d'autonomie pour les handicapés

L'objet le plus important au Conseil national a été la 4^e révision de l'assurance invalidité (AI). Par 112 voix contre 1 et 21 abstentions, les représentants du peuple ont approuvé un texte législatif qui apporte aux personnes handicapées davantage de moyens financiers, afin

de leur permettre une plus grande autonomie et de meilleures conditions de réintégration professionnelle. Cette réforme apporte deux innovations: l'introduction d'une allocation d'assistance unique et de trois-quarts de rente. L'allocation d'assistance unique remplacera les diverses contributions versées actuellement: l'allocation pour impotent, les contributions aux frais de soins spéciaux pour les mineurs impotents et les contributions aux frais de soins à domicile.

L'allocation unique d'assistance est prévue pour tous les handicapés. Elle doit leur permettre soit de rester chez eux, soit d'aller dans un foyer. Quant aux trois-quarts de rente, ils sont destinés aux personnes dont le degré d'invalidité se situe entre 60 et 70 pour cent. A l'heure actuelle, la rente complète est versée pour un degré d'invalidité de plus de 66,6 pour cent. Ces améliorations sont contrebalancées par la suppression des rentes complémentaires pour les conjoints, mesure qui permet de réduire de 400 millions annuellement les coûts supplémentaires. Le Conseil des Etats doit encore se pencher sur cette révision de l'AI. 

Traduit de l'italien en allemand par Georges Manouk et en français par Marie-Hélène Zurkinden